

#EnvironnementDeTravail - #Métaverse - #Futur - #Bureau

Le métaverse, futur prospectif de la filière environnement de travail en entreprise

Paris, le 20 avril 2023 – **Le métaverse décrit un environnement virtuel interactif partagé, créé par la convergence de la réalité virtuelle (VR), de la réalité augmentée (AR) et d'autres technologies. Alors que le phénomène tend à se démocratiser, le travail est l'un des domaines où il serait le plus transformateur : il pourrait progressivement révolutionner la vie au bureau, que ce soit dans des petites entreprises ou grandes entreprises, issues de tout secteur d'activité. A tel point qu'il fait partie aujourd'hui de la prospective de la filière de l'environnement de travail.**

Après le télétravail, le bureau virtuel ?

Après plusieurs années de télétravail forcé, les salariés seront possiblement bientôt amenés à travailler dans des mondes virtuels immersifs, appelés métaverse. Cette technologie vient créer un territoire inédit ; en plus de la maison, des tiers lieux, des coworking et autres espaces de travail.

Selon une étude de l'Ifop pour le média spécialisé Cointribune*, 36 % des interrogés estiment que les mondes virtuels prendront l'avantage sur le monde réel dans les prochaines années. Par ailleurs, le cabinet Gartner, spécialisé dans les nouvelles technologies, prévoit que 25% de la population passera au moins une heure par jour dans le métaverse en 2026.

Plusieurs expérimentations ont déjà lieu : Carrefour fait déjà passer des entretiens d'embauche dans le métaverse, Nike y a ouvert un espace pour vendre des chaussures virtuelles, Warner Music Group y a acheté un terrain pour construire une salle de concert...

Une expérience de travail immersive pour les collaborateurs

Le métaverse favoriserait la collaboration à distance en permettant aux travailleurs de collaborer en temps réel dans un environnement virtuel, peu importe leur emplacement physique. Cela créerait ainsi des liens supplémentaires entre salariés.

En matière de formation, le métaverse pourrait être utilisé pour former les employés en utilisant des simulations virtuelles.

Cette technologie pourrait également remplacer les réunions en personne ou en visioconférence par des réunions virtuelles plus immersives ; ce qui permettrait de réduire les coûts de déplacement et d'améliorer la productivité des salariés, davantage concentrés sur l'objectif de la réunion.

Par ailleurs, le métaverse fournit un espace de travail virtuel personnalisé à chaque salarié, en fonction de leurs préférences, de leurs différences ce qui permettrait d'améliorer leur confort et leur productivité et de participer à l'objectif d'inclusivité.

Un impact sur l'organisation du travail

Le métaverse pourrait prodiguer aux salariés une expérience de travail renouvelée. Pour la filière de l'environnement de travail, en fournissant des moyens plus avancés pour la collaboration, la formation, les réunions et l'espace de travail virtuel. C'est une révolution qui aura un impact certain dans toutes les étapes de la vie du salarié ; de la phase de recrutement à l'exercice de son métier.

Elle constituerait un énorme avantage pour les partenaires, prestataires du bâtiment, avec la possibilité de faire intervenir à distance des techniciens pour la maintenance par exemple et éviter des situations dangereuses ou urgentes.

Le développement du métaverse aura un impact sur l'organisation du travail. A cet égard, tous les acteurs de l'entreprise seront concernés : les architectes, les spécialistes du « workplace », de l'immobilier, les DSI, les service RH, etc.

Toutefois l'IDET alerte sur les investissements, la planification et la coopération entre tous les acteurs de l'entreprise, nécessaire à sa mise en place. C'est à cet égard qu'elle a organisé le 22 mars dernier une conférence d'information auprès de ses adhérents, afin qu'ils prennent la mesure des enjeux de son déploiement dans leur entreprise.

Des limites à mettre en avant

Le phénomène, bien que doté d'un potentiel certain, possède plusieurs limites : le poids conséquent du casque de réalité virtuelle notamment, qui n'est pas très agréable à porter et peut provoquer des maux de tête ou une fatigue oculaire.

L'utilisation du métaverse nécessite ensuite un espace dédié : les entreprises pourront avoir besoin d'aménager ou d'agrandir leurs locaux pour permettre la mobilité des utilisateurs et éviter les accidents du travail.

En outre, aucune législation n'encadrant à ce jour l'utilisation du métaverse, de nombreuses questions se posent : dans le cadre d'une réunion entre des salariés de différents pays, quel droit sera applicable ? L'avatar doit-il avoir une personnalité juridique ? Comment gérer le droit à la déconnexion des collaborateurs dans le monde virtuel ? De quelle manière contrôler la captation des données personnelles...?

Le phénomène qui s'installe en entreprise place les professionnels de l'environnement de travail en première ligne. S'il est difficile de s'avancer sur la forme que prendront les bureaux dans le futur, une chose est sûre : l'expérience et le bien-être des collaborateurs seront plus que jamais au cœur de ces espaces.

**menée en janvier 2022 auprès d'un échantillon de 2 003 français.*

Les distinctions entre les différentes technologies

Réalité augmentée (RA) : technologie qui consiste à superposer des éléments virtuels sur des images réelles, créant ainsi une nouvelle dimension d'interaction où les individus vont pouvoir interagir en temps réel.

Réalité virtuelle (RV) : technologie qui permet de simuler numériquement à l'aide d'un casque de RV un environnement réel ou artificielle, dans lequel l'utilisateur peut interagir par le biais de ses différents sens : la vue mais aussi le toucher, l'ouïe, l'odorat.

Réalité mixte (RM) : technologie qui consiste à fusionner un monde réel et virtuel pour produire de nouveaux environnements et visualisations. Les objets physiques du monde réel et numériques du monde virtuel coexistent et peuvent interagir en temps réel.

A propos de l'IDET

L'IDET (anciennement ARSEG) est l'association professionnelle représentant la filière des Environnements de Travail, elle revendique 48 ans de savoir-faire et œuvre à la professionnalisation et à la promotion du métier de directeur/responsable de l'environnement de travail. Rassemblant plus de 2000 adhérents (directeur/responsable environnement de travail) répartis dans 6 [délégations régionales](#), l'IDET [organise près de 180 évènements annuels](#). A ce titre, elle a la légitimité à prendre part à tous les débats liés au travail : santé et bien-être des salariés, nouvelles organisations des espaces de travail, rapport au numérique, mobilité, aménagement du territoire, sécurité, etc.

En savoir plus : [Accueil - IDET](#)

Contacts médias

Agence Ozinfos

Julia Sojic - 06 27 26 49 65 / Marie-Céline Terré - 06 09 47 47 45

idet@ozinfos.com